Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

Service : SANTE ENVIRONNEMENT

ARRETE PREFECTORAL n° : 2002-337-5 du 3 décembre 2002

Objet : Alimentation en eau potable de la commune de CHATEAUROUX les Alpes.
Mise en conformité du captage du Goutail.

Le Préfet des Hautes-Alpes,
Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Arrêté portant déclaration d'utilité publique :
de l'instauration des périmètres des protection

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Expropriation

VU le Code de l'Environnement notamment le livre II ainsi que l'article L215.13 concernant la dérivation des eaux;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1321-1 , L 1324-3, L 1321-2 , L 1321-10, et L 1324-3, 1321-3 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 126-1, R126-1 à R126-2 et R123-36 ;

VU le décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 modifié pris pour l'application des articles L 122.1, L 122.3 et L 122.2 du Code de l'Environnement;

VU le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles;

VU le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration ;

VU le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 portant aplication de l'article 13-III de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, relatif à l'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine ;

VU l'arrêté du 10 juillet 1996 pris en application du décret n° 94- 841 du 26 septembre 1994 précité ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2002 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles 5, 10, 28 et 44 du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;

VU la circulaire du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinées à la consommation humaine;

VU **l'arrêté préfectoral du 30/08/1969 relatif à l'utilisation des sources de Chirousas pour l'alimentation humaine sur la commune de Chateauroux les Alpes;**

32, rue Saint-Arey - 05011 GAP CEDEX — Tél. 04 92 40 48 00 — Télécopie : 04 92 53 79 49

VU la délibération de la Commune de Châteauroux les Alpes en date du 09 septembre 2002 demandant :

De déclarer d'utilité publique :
→ la délimitation et la création des périmètres de protection du captage du Goutail.

VU le dossier soumis à l'enquête publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2001-39-2 du 8 février 2002 prescrivant l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité;

VU les résultats de l'enquête publique ;

VU les conclusions et l'avis du commissaire enqêteur en date du 07 juin 2002 ;

VU le rapport en date du 07 octobre 2002 de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en Conseil Départemental d'Hygiène;

VU l'avis du Conseil Départemental dHygiène en date du 07 novembre 2002 ;

Considérant que

les besoins en eau potable destinée à l'alimentation humaine énoncés à l'appui du dossier sont justifiés;

SUR **proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes Alpes:**

ARRETE

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

ARTICLE 1 : Déclaration d'Utilité Publique

La création des périmètres de protection immédiat et rapproché du captage du Goutail.

ARTICLE 2 : Caractéristique

Ce captage se situe au lieu dit « Le Goutail », sur la parcelle n° 3666 Section A7.
Les coordonnées cartésiennes (Lambert II étendu) sont : x = 933,265 ; y = 1968,112,81 ; z = 1260m.

ARTICLE 3 : Périmètres de protection

Des périmètres de protection immédiat et rapproché sont établis autour du captage. Ces périmètres s'étendent conformément aux indications des plans et états parcellaires joints au présent arrêté.

ARTICL E 3.1 : Périmètre de protection immédiat

Le périmètre de protection immédiat s'étendra sur une superficie de 2408 m².
Les parcelles concernées sont les suivantes : **n° 2907 ; 3665 ; 3666 ; 3668 ; 3664 et 3667 en partie ; section A**

La commune doit être propriétaire des terrains du périmètre de protection immédiat.
La commune est autorisée à acquérir ces terrains à l'amiable ou par voie d'expropriation dans un délai de 5 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Ce périmètre sera clos.
A l'intérieur de ce périmètre sont interdites toutes les activités autres que celles liées à l'entretien du captage et des installations.
Aucun ouvrage de captage supplémentaire ne pourra être réalisé à l'intérieur de ce périmètre.

ARTICLE 3.2 : Périmètre de protection rapproché

Le périmètre de protection rapproché s'étendra sur une superficie de 3,08 hectares.
Les parcelles concernées sont les suivantes : **n° 2888 ; 2891 ; 2894 ; 2889 ; 2890 ; 2892 ; 2895 ; 2900 en partie ; 3667 en partie ; 3669 ; 2896 ; 2897 ; 2898 ; 2899 ; 2905 en partie ; 2906 et 3664 en partie ; section A.**

Des servitudes sont instituées sur les parcelles du périmètre de protection rapproché
Sur ces parcelles, sont interdites toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau, en particulier :

- toute nouvelle construction,
- les travaux en sous-sol,
- tout dépôts ou rejet de produits polluants,
- l'ouverture de nouvelle piste,
- les véhicules à moteur en dehors des pistes existantes,
- le salage pour le déneigement des routes,
- le stockage et l'usage d'engrais chimiques ou de substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures,
- le pacages des animaux
- le stockage de produits potentiellement polluants

ARTICLE 4 : Travaux

- Mise en place d'une grille fine sur l'exutoire du trop plein et sur la ventilation de la porte.
- Pose de crépines sur les deux adductions,
- Débroussaillage de la zone du périmètre immédiat,
- Pose de la clôture.

ARTICLE 5 : Publication des servitudes

La commune de Châteauroux les Alpes assure sans délai la notification du présent arrêté aux propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection.
Les servitudes instituées à l'article 3.2 dans le périmètre de protection rapproché seront soumises aux formalités de la publicité foncière par la publication du présent arrêté à la conservation des hypothèques.

ARTICLE 6 : Indemnités

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires et aux occupants des terrains concernés par ce projet seront fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

DISTRIBUTION DE L'EAU

ARTICLE 7 : Surveillance de la qualité de l'eau

La commune de Châteauroux les Alpes veille au bon fonctionnement des systèmes de production et de distribution et organise la surveillance de la qualité de l'eau distribuée.
En cas de difficultés particulières ou de dépassement des exigences de qualité, la commune prévient la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales dés qu'elle en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires peuvent être prescrites.

ARTICLE 8 : Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau est contrôlée selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de la commune de Châteauroux les Alpes selon les tarifs et les modalités fixés par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 : Dispositions permettant les prélèvements et le contrôle des installations

Les agents des services de l'Etat chargés de l'application du Code la Santé Publique et d u Code de l'Environnement ont constamment accès aux installations autorisés.
L' exploitant responsable des installations est tenu de laisser à leur disposition le registre d'exploitation.

ARTICLE 10 : Information sur la qualité de l'eau distribuée

Sont affichés en mairie, dans les deux jours ouvrés suivant la date de leur réception :

¤ l'ensemble des résultats d'analyse des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire.

¤ les synthèses commentées que peut établir la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales sous forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée.

Les remarques essentielles formulées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales concernant la qualité de l'eau devront apparaître annuellement sur la facture d'eau de chaque abonné.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 11 : Plans et visite de récolement

La commune de Châteauroux les Alpes établit des plans de récolement des installations à l'issue de la réalisation des travaux.
Ces plans seront adressés à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales dans un délai de 3 mois suivant l'achèvement des travaux. Après réception de ce document, une visite sera effectuée sur les lieux.

ARTICLE 12 : Respect de l'application du présent arrêté

La commune de Châteauroux les Alpes veille au respect du présent arrêté y compris des prescriptions dans les périmètres de protection.

ARTICLE 13 : Durée de validité

Les travaux et aménagements décrits ainsi que les achats ou expropriations éventuelles devront être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de la signature du présent arrêté.
Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci.

ARTICLE 14 : Notifications et publicité de l'arrêté

¤ le présent arrêté est notifié au maire de Châteauroux les Alpes en vue de :

→ la mise en œuvre des dispositions de cet arrêté,
→ la mise à disposition du public
→ l'affichage en mairie pendant une durée d'un mois des extraits d'arrêté énumérant notamment les principales prescriptions auxquelles les ouvrages sont soumis,
→ son insertion dans les documents d'urbanisme

→ sa notification individuelle sans délai aux propriétaires des parcelles concernées par les périmètre de protection ,

→ sa publication à la conservation des hypothèques.

ARTICLE 15 : Dispositions particulières

L'article n° 4 de l'Arrêté préfectoral du 30/08/1969 relatif à l'utilisation de la source du Goutail pour l'alimentation humaine est abrogé.

ARTICLE 16: Mesures exécutoires

Le Secrétaire général de la Préfecture des Hautes Alpes,
Le Maire de la commune de Châteauroux les Alpes,
Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes Alpes.

GAP, le 3 décembre 2002

Le PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Gilles GIULIANI

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
GAP CEDEX

Pour ampliation
Pour le Préfet par délégation
L'attaché Chef de bureau

Rémi ALBERTI

Documents annexés :
(annexes consultables en Préfecture – Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement)
→ Plan parcellaire délimitant les périmètres de protection : 1 page
→ Etats parcellaires : 13 pages

VU pour être annexé à
l'arrêté préfectoral en
date de - 3 DEC. 2002
Gap, le

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau

Rémi ALBERTI

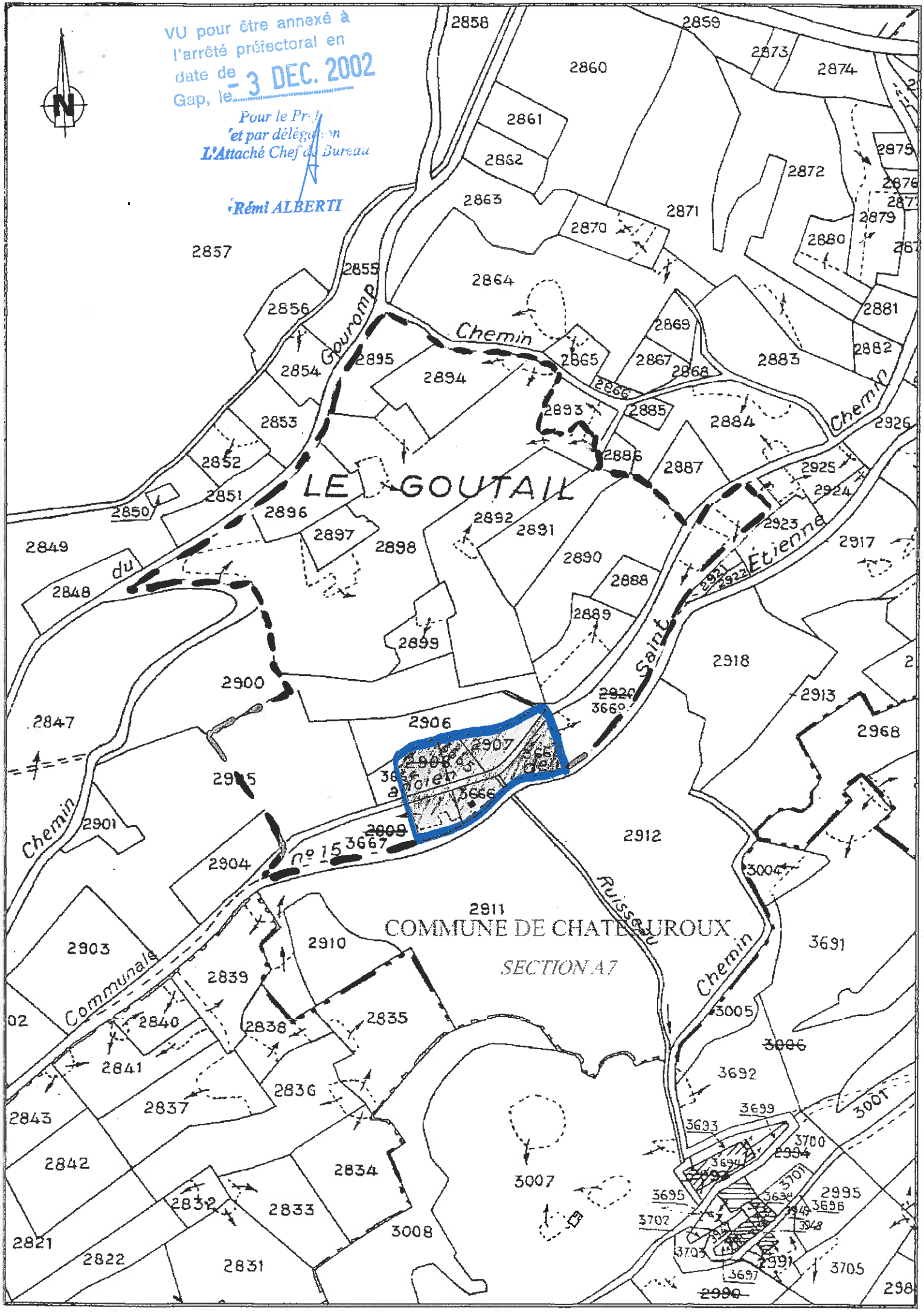

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
				Surfaces en M²				Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.			
LE GOUTAIL	A	2906	L02	1180	1180		1	Mme BENGUIGUI Daniel Prosper Née MAUNIER Josette Thérèse Madeleine 73, Tra de la Gaye 13009 MARSEILLE 320	Né(e) à MARSEILLE (9e) (13) Le 09/05/45
LE GOUTAIL	A	3664	T05	571	181	390		Mr BENGUIGUI Daniel Prosper Epx MAUNIER Josette Thérèse Madeleine 73, Tra de la Gaye 13009 MARSEILLE 319	Né(e) à PARIS (4e) (75) Le 19/01/39

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le - 3 DEC. 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Surfaces en M² Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.		Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
LE GOUTAIL	A	2905	L02	8222	2745	5477	1	Mr ROUX Edmond Célestin Saint-Etienne 05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES Célibataire	Né(e) à CHATEAUROUX (05) Le 23/12/1927
									332

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le - 3 DEC. 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

z43x2r05036015

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Surfaces en M² Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.		Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
LE GOUTAIL	A	2898	L01	9070	9070		1	Mme BONNAFFOUX Claude Adrien Née JUVENAL Michelle Florine Rose 27, rue Cop de Ville 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT	Né(e) à MONTGENEVRE (05) Le 01/10/32
LE GOUTAIL	A	2899	L03	670	670		331		

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le - 3 DEC. 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Surfaces en M² Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.		Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
LE GOUTAIL	A	2896	T05	1052	1052		1	Mr BAROU Lucien Auguste Epx ROUX Saint-Etienne 05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES	Né(e) à () Le 03/02/1920
LE GOUTAIL	A	2897	L02	498	498				
								330	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le 3 DEC 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau

z43z2/05036013

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
				Surfaces en M²				Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.			
LE GOUTAIL	A	2895	L02	980	980		1	Mme PEYRON Noël Rolland Née CEZANNE Noëlle Juliette Saint-Etienne 05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES	Né(e) à EMBRUN (05) Le 30/09/51
LE GOUTAIL	A	2900	L02	4031	1590	2441		323	
LE GOUTAIL	A	3667	L03	1170	620	550		Mr PEYRON Noël Rolland Epx CEZANNE Noëlle Juliette Saint-Etienne 05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES	Né(e) à EMBRUN (05) Le 14/12/47
LE GOUTAIL	A	3669	L02	2521	2521			322	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le - 3 DEC. 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

z43z2z05036005006

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
				Surfaces en M²				Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.			
LE GOUTAIL	A	2892	L02	3070	3070		1	Mr BRIAND Roger Jullien Epx TARDITI Rte Les Trois Pigeons 13090 AIX EN PROVENCE	Né(e) à EMBRUN (05) Le 17/09/38
								329	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de.
Gap, le - 3 DEC. 2002
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

z43z2r05036012

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Surfaces en M² Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.		Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
LE GOUTAIL	A	2890	L02	1910 2330(BND)	1910 2330(BND)		1	Mme AMELOOT Pierre Joseph Alexandre Née MOLLY Marie Hélène 20 A1, rue du Menin MO MOUSCRON BELGIQUE 326	Né(e) à MOUSCRON (99) (Belgique) Le 04/05/1924
								Mr AMELOOT Pierre Joseph Alexandre Epx MOLLY Marie Hélène 20 A1, rue de Menin MO MOUSCRON BELGIQUE 325	Né(e) à PLOEGTEERT (99) (Belgique) Le 01/01/1921

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le - 3 DEC. 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

z43r2r050360080009

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Surfaces en M² Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.		Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
LE GOUTAIL	A	2890	L02	420 2330(BND)	420 2330(BND)		1	Mme AMELOOT Pierre Joseph Alexandre Née MOLLY Marie Hélène 20 A1, rue de Menin MO MOUSCRON BELGIQUE 328 Mr AMELOOT Pierre Joseph Alexandre Epx MOLLY Marie Hélène 20 A1, rue de Menin MO MOUSCRON BELGIQUE 327	Né(e) à MOUSCRON (99) (Belgique) Le 04/05/1924 Né(e) à PLOEGTERRT (99) (Belgique) Le 01/01/1921

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le 3 DEC 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

z43/2r0503601001I

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
				Surfaces en M²				Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.			
LE GOUTAIL	A	2889	L02	1020	1020		1	Mr MAURE Michel Emile Epx CRENEU Christiane 6, rue Clémenceau 87920 CONDAT-SUR-VIENNE	Né(e) à MARSEILLE (1er) (13) Le 20/10/45
									312

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le 3 DEC. 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE RAPPROCHÉ

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Surfaces en M² Conten.	Soumis à servit.	Libre de servit.		Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
LE GOUTAIL	A	2888	L02	450	450		1	Mme GARNIER Ernest Née BRUN Léonie Joséphine Saint-Etienne 05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES	Né(e) à CHATEAUROUX (05) Le 19/06/1889
LE GOUTAIL	A	2891	T05	1360	1360				
LE GOUTAIL	A	2894	L02	1430	1430				
								324	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le 3 DEC. 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE IMMÉDIAT

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
				Surfaces en M²					
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Conten.	Emprise	Hors emprise		Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
LE GOUTAIL	A	3667	L03	1170	350	820	1	Mme PEYRON Noël Rolland Née CEZANNE Noëlle Juliette Saint-Etienne 05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES	Né(e) à EMBRUN (05) Le 30/09/51
							323	Mr PEYRON Noël Rolland Epx CEZANNE Noëlle Juliette Saint-Etienne 05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES	Né(e) à EMBRUN (05) Le 14/12/47
							322		

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le - 3 DEC. 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

z43z1z05036005006

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE IMMÉDIAT

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Surfaces en M² Conten.	Emprise	Hors emprise		Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
LE GOUTAIL	A	3664	T05	571	390	181	1	Mme BENGUIGUI Daniel Prosper Née MAUNIER Josette Thérèse Madeleine 73, Tra de la Gaye 13009 MARSEILLE	Né(e) à MARSEILLE (9e) (13) Le 09/05/45
							320	Mr BENGUIGUI Daniel Prosper Epx MAUNIER Josette Thérèse Madeleine 73, Tra de la Gaye 13009 MARSEILLE	Né(e) à PARIS (4e) (75) Le 19/01/39
							319		

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le - 3 DEC. 2002
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

z43z1z05036003004

ETAT PARCELLAIRE

DEPARTEMENT : Hautes-Alpes
COMMUNE DE CHATEAUROUX
CAPTAGE DU GOUTAIL - PERIMETRE IMMÉDIAT

Commune: Chateauroux

INDICATIONS CADASTRALES							DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	
Lieu-dit	sect.	N° Parcel	Nat / Classe	Surfaces en M² Conten.	Emprise	Hors emprise		Noms, prénoms, et domiciles	Dates et lieux de naissance
LE GOUTAIL	A	2907	T05	833	833			1 COMMUNE DE CHATEAUROUX A la Mairie 05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES	
LE GOUTAIL	A	3665	T05	228	228				
LE GOUTAIL	A	3666	L03	218	218				
LE GOUTAIL	A	3668	L02	389	389				

306

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de
Gap, le 3 DEC 2002
Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Rémi ALBERTI

243z1z0501v001